

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

13 JANVIER 2016

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Modification des
représentations du
Conseil Municipal au
Syndicat Intercommunal
pour le Développement de
la Communication**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 15 janvier 2016
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 14 janvier 2016
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 janvier 2016

Pour le Maire,
Par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille seize, le 13 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 7 janvier deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Madame PEUGNET, Monsieur PRIOUX, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANIHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur DEGEORGE, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY
Monsieur ROUSSEAU à Monsieur PETROVIC
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur PERICARD
Monsieur LAZARD à Monsieur DEGEORGE
Madame GOMMIER à Madame DUMONT

Etaient absents :

Monsieur CAMASSES
Monsieur LÉVÊQUE
Madame SILLY

Secrétaire de séance :

Madame LANGE

OBJET : MODIFICATION DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par une délibération en date du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné des représentants afin de siéger au sein du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication. Suite à la démission de Monsieur TRODOUX, il convient de procéder à son remplacement au sein de ce syndicat.

L'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégués sont désignés par le Conseil Municipal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les syndicats intercommunaux sont des organismes auxquels la ville a confié des fonctions de gestion. Il appartient donc à la majorité municipale d'y être représentée. Le choix des délégués peut se faire parmi tous citoyens éligibles au Conseil Municipal de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un délégué titulaire pour remplacer Monsieur TRODOUX au sein du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication selon les modalités précédemment citées.

Les candidatures suivantes sont présentées :

Monsieur JOUSSE

DÉLIBÉRATION

Après déroulement des opérations de votes, Monsieur le Maire proclame les résultats :

Nombre de votants :	40
Monsieur JOUSSE :	34
Bulletins blancs :	6
Bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	34

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

ELIT Monsieur JOUSSE délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication pour la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye